

Procédure file

Informations de base		
CNS - Procédure de consultation Directive	1995/0134(CNS)	Procédure terminée
Protection contre les organismes nuisibles aux végétaux et leur propagation (modif. directive 77/93/CEE)		
Abrogation 2013/0141(COD) Voir aussi 2016/3010(RSP)		
Sujet 3.10.09.02 Phytosanitaire, phytopharmacie		

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural		
Conseil de l'Union européenne	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	ENVI Environnement, santé publique et protection des consommateurs	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Événements clés			
07/06/1995	Publication de la proposition législative	COM(1995)0239	Résumé
10/07/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
19/07/1995	Vote en commission		Résumé
22/09/1995	Décision du Parlement	T4-0423/1995	Résumé
08/05/2000	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
08/05/2000	Fin de la procédure au Parlement		
10/07/2000	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de procédure	1995/0134(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Directive

	Abrogation 2013/0141(COD) Voir aussi 2016/3010(RSP)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 52-p1; Traité CE (après Amsterdam) EC 037
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	AGRI/4/06887

Portail de documentation

Document de base législatif		COM(1995)0239 , JO C 192 26.07.1995, p. 0009	07/06/1995	EC	Résumé
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0423/1995 JO C 269 16.10.1995, p. 0192-0198	22/09/1995	EP	Résumé

Acte final

[Directive 2000/29](#)
[JO L 169 10.07.2000, p. 0001](#) Résumé

Protection contre les organismes nuisibles aux végétaux et leur propagation (modif. directive 77/93/CEE)

Objectif : modifier la directive 77/93/CEE en remplaçant dans les certificats phytosanitaires le sigle "CEE" par le sigle "CE". Contenu : Il est prévu qu'après l'adoption de la présente proposition de directive par le Conseil, la modification sera insérée dans la proposition de codification constitutive de la directive 77/93/CEE, actuellement en cours, qui sera alors pendante devant le Conseil. Les certificats phytosanitaires portant la mention "CEE" pourront être utilisés jusqu'au 1er juillet 1996.

Protection contre les organismes nuisibles aux végétaux et leur propagation (modif. directive 77/93/CEE)

La commission de l'agriculture a approuvé la proposition de directive

Protection contre les organismes nuisibles aux végétaux et leur propagation (modif. directive 77/93/CEE)

Le Parlement Européen a approuvé cette proposition de modification de directive conformément à la procédure prévue à l'article 143 de son règlement intérieur (procédure sans rapport).?